

Edition du
"REVEIL DU NORD"
186 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente
de la région

Le Journal

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX :
ROUBAIX : Tél. 8-41
20, Grande-Place, 20
TOURCOING : Tél. 8-85
2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

La Chambre a voté le principe d'une caisse d'amortissement

Cet article fut voté, après une séance de nuit agitée et après rejet de divers amendements communistes et réactionnaires

Le projet d'assainissement financier a été voté à la séance très agitée, dans la nuit du 20 au 21 novembre.

Après avoir décidé par 294 voix contre 230 de passer au vote des articles, la Chambre a repoussé par 498 voix contre 333 le contre-projet communiste proposant l'instauration du monopole du commerce extérieur, la nationalisation des banques, des assurances, des chemins de fer.

Le projet d'une loterie nationale est repoussé

La Chambre (et ensuite appelée à se prononcer sur le contre-projet de M. Bonnevion instituant une loterie nationale).

A 4 heures du matin, le Président annonce que la prise en considération du contre-projet Bonnevion est repoussé par 343 voix contre 203.

Un projet d'article 1er déposé par M. BOYER et intitulé sous le nom de prêt national, un emprunt de 100 milliards est renvoyé à la Commission.

M. GARCHERY, député communiste, reprend le contre-projet socialiste dont la prise en considération est repoussée par 391 voix contre 48.

Enfin, M. MEUNIER défend un contre-projet tendant à faire payer immédiatement 50 % de ce qui reste dû sur les bénéfices extraordinaires de guerre, le restant devant être payé dans les six mois. D'autre part, une commission arbitrale fixerait ce que chaque sinistré pourrait abandonner sur ses dommages de guerre pour achever les travaux des régions libérées. Enfin il demanderait l'évaluation des droits successoraux et ferait rentrer l'or qui est dans les bas de laine en donnant des chèques du double de la valeur de l'or apporté.

M. MEUNIER accepte le renvoi de son projet à la Commission.

Le principe d'une caisse d'amortissement est voté

La Chambre arrive à l'article 1er du projet du Gouvernement, qui institue la caisse nationale d'amortissement de la dette publique. Cette caisse est un établissement public autonome, doté de la personnalité civile et administré par un Conseil d'administration composé de 23 membres.

Divers amendements proposés par les réactionnaires sont repoussés.

Finalement tous les paragraphes de l'article premier sont adoptés. Cet article est ainsi conçu : Article 1er. — Il est institué une caisse nationale d'amortissement de la dette publique. Cette caisse est un établissement public autonome, doté de la personnalité civile et administré par un Conseil d'administration composé de vingt-trois membres (dont la façon dont sera composé ce Conseil).

M. FLANDIN défend une addition stipulant que le fonctionnement de la caisse d'amortissement entraînera aucune création de fonctionnaires nouveaux ; qu'il sera soumis au contrôle du Parlement ; qu'il ne doit pas coûter plus d'un million de francs et que les fonctions d'administrateurs seront gratuites.

Le rapporteur général n'admet que cette dernière phrase qui est votée à l'unanimité.

IMPORTANTE DÉCLARATION de la Fédération du Nord du Parti Socialiste

La Commission administrative de la Fédération du Nord du Parti Socialiste nous communique la déclaration suivante :

Réunie hier après-midi, Mairie de Lille, la Commission Administrative de la Fédération Socialiste du Nord a approuvé à l'unanimité l'attitude de ses délégués au Conseil National de la Toussaint ; et leur adresse pour LA FACON DONT ILS ONT REMPLI LEUR MANDAT SES FELICITATIONS LES PLUS VIVES.

Parallèlement la C. A. de la Fédération Socialiste approuve pleinement les députés du Parti qui se sont prononcés pour le maintien du CONTRE-PROJET SOCIALISTE DE PRÉ-

LEVEMENT SUR LES CAPITAUX, SEUL MOYEN D'ARRACHER LE PAYS AUX DIFFICULTÉS QUI L'AGGRAVENT.

Plus la situation financière de l'Etat est grave, plus les élus législatifs du Parti ont le devoir, conformément à la résolution du dernier Congrès National, de défendre les solutions socialistes et d'exposer dans sa plénitude la pensée du Parti.

AUSI, SURE DE TRADUIRE LA PENSÉE DES SECTIONS DE LA FEDERATION, LA C. A. REGRETTE UNANIMEMENT L'ATTITUDE DE LA MAJORITE DU GROUPE SOCIALISTE PARLEMENTAIRE.

Le nouveau Premier Polonais



M. SKRYNSKI, qui a constitué le nouveau cabinet Polonais

EN DEUXIEME PAGE. — Notre Conte du Dimanche : La Clef.

LE BROUILLARD

Par suite du brouillard épais qui s'est appesanti hier sur toute la région du Nord, de nombreux trains ont eu de sérieux retards dans les horaires prévus.

On signale notamment, que le train venant de Boulogne et devant arriver à Lille à 17 h. 45 a eu deux heures de retard.

LES ARMURIERS DU ROY DEVANT LEURS JUGES

En Cour d'Appel de Douai, l'avocat-général Cruveillé S'EST PRONONCÉ CONTRE LE SURSIS accordé aux industriels lillois Théry et Bernard

Reconnus coupables : 1° de fraude simple (pour avoir tenté d'introduire des fusils et des accessoires) ; 2° de fraude par voiture (pour avoir importé précédemment avec l'aide d'un moyen de transport une vingtaine de revolvers) ; 3° de détention d'armes de guerre, si ce n'est Théry et Bernard sont condamnés chacun à 8 mois d'emprisonnement avec sursis ; à une amende fiscale de 1.255 francs et aux décimes pour les fusils ; à une amende de 1.700 francs et aux décimes pour les revolvers et à une amende de 3.600 francs et aux décimes pour le transport d'armes par voiture. En outre, l'auto qui servit à la contrebande, est confisquée.

Tels sont, à peu de chose près, les termes du jugement qui fut prononcé, le samedi 21 octobre dernier par le Tribunal correctionnel de Lille, contre les deux camelots du roy, Théry et Bernard.

Et il est bon de rappeler dans quelles circonstances fut découvert cette criminelle affaire de contrebande ? Non, sans doute. Chacun a encore en mémoire l'arrestation des deux individus, le 5 octobre, au moment où, au poste-frontière de Basieux, ils tentaient de passer en France, des fusils allemands, soigneusement dissimulés sous l'auto qui les transportait.

Tout le monde se rappelle les débats de l'audience correctionnelle de Lille et l'effarant résultat qui s'ensuivit.

Car, enfin, ces gens dont on sait quels objets dessous les fit agir, couvraient d'autres personnages complices ou chefs qui avaient avoué au juge d'instruction et renoué à l'audience que les armes étaient destinées à servir contre des Français, contre les communistes, à venir les précéder, pensant ainsi atténuer leur méfait ; ces deux hommes, donc, furent poursuivis et condamnés comme de simples fraudeurs, ni plus ni moins que ceux de leurs complices qui furent en Belgique, chercher des carabines à moineaux.

La question du complot, chose patente cependant, fut écartée, celle de corruption de fonctionnaires en la personne des douaniers Clavin et Pique, subit le même sort et la peine fut réduite à sa plus simple expression, il amena la sanction bénigne que nous rappelons plus haut.

Cependant, l'opinion publique s'emut d'une telle conclusion ; la formidable manifestation de la rue de la République, le 10 novembre, se déroula à Lille, en fut la preuve. Et avec l'opinion publique, le Parquet, M. Fleury, procureur de la République, fit appel au jugement devant la Cour d'Appel de Douai.

Voilà sous quels auspices, l'affaire des camelots du roy, fraudeurs d'armes allemandes est revenue, hier samedi, en justice.

Le procureur du roi, M. l'avocat général Cruveillé, a tenu à souligner, dans son réquisitoire, que les deux accusés, Théry et Bernard, n'ont pas seulement été reconnus coupables de fraude, mais qu'ils ont tenté de servir des armes à des Français, ce qui constitue une fraude de plus.

Il a souligné également que les deux accusés ont tenté de servir des armes à des Français, ce qui constitue une fraude de plus.

Il a souligné également que les deux accusés ont tenté de servir des armes à des Français, ce qui constitue une fraude de plus.

L'AUDIENCE

Le procès qui siège à la Cour d'Appel de Douai, est grand, comme un mouchoir de poche. On pouvait croire que la pièce qui y manquera, Point du tout. On y a fait tout ce qu'il fallait pour que la pièce ne manque pas. Quelques journalistes, quelques avocats, M. Wagon président, M. l'avocat général Cruveillé occupent le siège du ministère public.

Théry d'un côté, Bernard de l'autre, voilà pour la défense qui fait face à la Cour. Les deux prévenus semblent se morfondre sur le banc de chêne où ils sont assis. Jean Théry tourne les pouces. Bernard baisse la tête et roule vers le sol des yeux de méfiant furtif.

M. le conseiller Dorigne, dès l'ouverture des débats, donne lecture au rapport, long document qui relate les faits et qui fait mention des aveux des deux prévenus lors de l'instruction de l'affaire.

Cette lecture accomplie, le Président interroge les coupables. C'est vite fait.

A l'un et à l'autre, M. Wagon pose cette question : n'avez-vous pas voulu désigner les personnes auxquelles vous deviez remettre les armes. Mais vous avez précisé à quel emploi ces armes étaient destinées. Avez-vous des déclarations complémentaires à faire ?

Théry et Bernard répondent invariablement, l'un après l'autre.

— Je n'ai rien à ajouter, je m'en rapporte à mes défenseurs.

A son tour, l'avocat général demande à Théry :

— Vous reconnaissez avoir écrit à votre frère et lui avoir répondu. Cette correspondance a été échangée après la conférence de Sedan, à Lorient.

— Oui.

LE REQUISITOIRE

Comme on le voit, l'interrogatoire a été bref.

La parole est à M. l'avocat général, prononce le président WAGON.

Et voici le taxi-cab

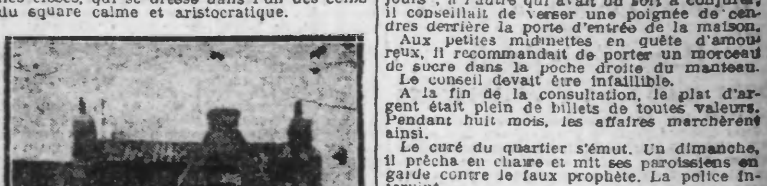


Le nouveau taxi, rappelant les cabs de Londres vient d'être mis en usage à Paris.

Comment prédisait l'avenir, "M. Charles", le bossu escroc

Des milliers de personnes inquiètes, sont allées le consulter et tout porte à croire que le nombre de ses victimes est élevé

— Monsieur Charles, s'il vous plaît ?
— Monsieur Charles ?
— C'est à au 6 et d'une main tremblante, une vieille dame occupée à son nettoyage du samedi, place Alexandre Dumas, à Saint-Maurice, nous désigne une maison coquette, véritable villa de petit rentier aux persiennes closes, qui se dresse dans l'un des coins du square calme et aristocratique.



La villa de Monsieur Charles

C'est donc là qu'il habitait encore tout récemment le « Bossu » sorcier et escroc, avec ses complices. M. Charles, le Maître va venir !

Nous sommes, mais en vain. La porte reste aussi close que les persiennes. Les habitants de la villa sont en villégiature à l'Hôtel des Haricots.

En désespoir de cause, nous nous informons dans le quartier.

Un "ménage" mystérieux

Qui, nous dit-on, c'est bien là qu'habitait, depuis le mois de juin, M. Charles et ses amis. Maison d'opéra, mystérieuse que celle-là !

Souvent, très souvent même, on voyait des autos luxueuses, des voitures de place, arriver devant la porte. Des femmes en toilette en descendant. Elles restaient dans la maison un quart d'heure, vingt minutes au plus, et repartaient.

Qu'allait-elles faire ? On ne le sait. On dit que le « Bossu » pratiquait toujours le spiritisme, disait l'avenir, mais il ne le criait pas sur les toits.

Il vivait là avec son secrétaire, M. Roujas, un grand jeune homme blond, élégant, qu'il avait, paraît-il, connu à Paris.

Au début, les deux amis paraissent faire bon ménage, mais plus tard, ils ont des disputes. Ils se battent comme des chiens sortaient les yeux pochés, le visage tuméfié et Roujas, furieux, disait qu'il dénoncerait son ami, le ferait prendre, qu'il se savait suffisamment sûr pour le faire cacher.

Plus tard, le « ménage » se raccommoda et tout rentra dans le calme. Les visites continuèrent.

— C'est tout ce que vous savez ?
— Oui, à propos, je sais aussi, un jour la police est venue, à la suite d'une dispute, je crois.

Elle pensait prendre le « Bossu ». Bernard, qui était sûr de sa vie, se précipita sur la cheminée. Ce n'est pas drôle. Il était « sorcier ».

Quand M. Charles recevait...

Sorcier ! C'est bien ce qualificatif que donne à M. Charles, tous ceux qui l'ont connu.

Pendant la guerre, quand il habitait Roubaix, rue Henri Carotte, où il donnait ses consultations.

Une dame, qui était allée le trouver, nous relate ainsi sa visite.

M. Charles et son frère étaient partis en France libre, en traversant les lignes. J'étais sans nouvelles. J'étais anxieuse... On me dit : Allez à Roubaix trouver le « Bossu », il vous renseignera.

Je suivis le conseil.

Je trouvai M. Charles, dans un salon luxueusement meublé. Il y avait la des fauteuils des canapés.

M. Charles me fit avancer. Il se tenait debout derrière un fauteuil au dossier imposant sur lequel s'appuyait nerveusement. Il regarda fixement les images saintes qui garnissaient le mur, puis ferma les yeux et s'endormit.

— Rompez le silence, il commença à parler. Je vois vos parents, dit-il. Ils ne sont pas en danger et ils réussiront. Pour cela cependant vous devez retourner chez vous avant trois heures... il en était deux et brüler une bougie en restant immobile. Allez à l'heure, le prix de la consultation étant facultatif, je mis un franc dans le plat d'argent placé sur une table, dans lequel se trouvaient des billets, que fites-vous ?

— Je brûlai la bougie dans les conditions prescrites. Mon père et mon frère sont revenus.

Cette relation donne une idée des pratiques du « Devin ». Grâce à cette mystique, l'émule de Raspoutine, s'était acquis une réputation formidable à Roubaix et dans les environs.

Un appelait dans les plus humbles demeures comme dans les plus riches châteaux du Grand Boulevard !

M. Charles conjurait les mauvais sorts. Il était devenu l'homme du jour !

La prophète du Chemin des Huiles

Le bossu comprit vite le parti qu'il pouvait tirer à opérer ailleurs. Un jour, en 1915, il vint à Fives et tint une salle d'estaminet à l'angle du Chemin des Huiles et de la rue Victor Derode. Les consultations du Prophète commencent. Elles se tarèrent pas à acquiescer une immense popularité.

M. Charles recevait le samedi. Il arrivait en voiture de nuit, élégamment vêtu de noir. Les nouvelles de sa venue manquaient. Au début, les clients se comptaient par dizaines. Bientôt, on les comptait par centaines. Il en venait de Lille, de Mons-en-Barrois, d'Hellemmes, de Peroult. Les consultations commencent à se faire attendre. On avait lieu de 9 heures du matin On alla même jusqu'à porter au « Dieu » du Chemin des Huiles, des couronnes et des bouquets de fleurs par dizaines.

Attention !
C'est aujourd'hui que nous publions :
La Clef
du
Fleuve du Boulon
Par Auguste Geoffroy

La livre à 124 francs

Le livre dont les derniers cours étaient vendus de 122,80 a débuté samedi à 9 h. 10, à 123,95 ; à 11 h. 30 elle cotait 124.

Les chiffres respectifs pour le dollar étaient vendus de 25,25 ; de 25,17 samedi à 9 heures de 25,60 à 11 h. 30 ; on clôture à 124 et 25,60 et les cent francs belges eurent acheteurs à 116 fr. 10

UN BAMBIN EST MORT EBOUILLANT A ANNEZIN

Vendredi 20 novembre à 10 heures du matin, un sien triste accident est survenu à Annezin au N° 1 de la rue Jeanne d'Arc, Cité St. occupé par les époux Girard-Davygny. Mme Girard qui nettoyait sa maison, avait près d'elle un chaudron rempli d'eau chaude. Son petit garçon François, âgé de 6 ans, jouait non loin d'elle. En reculant, il est tombé dans le chaudron. Aux cris poussés par le pauvre petit, les voisins accoururent et le retirèrent aussitôt et s'efforça de lui enlever ses vêtements qui se collaient sur le corps.

Le docteur Thilliez, de Béthune, appelé immédiatement, le fit diriger sur l'hôpital de Béthune. Malgré les soins vigilants qui lui furent prodigués, cet enfant est décédé à deux heures du matin dans d'horribles souffrances. Ses funérailles, auront lieu demain, lundi à 9 heures.

EN DEUX LIGNES

Paris — Délégation Soviet Municipal Moscov, arrive, pour étudier questions services locaux.

Fontainebleau — non argente, mais chez escroc Fontainebleau vendra 100 fr à un domestique.

— Président République à adresse coïncidence rue d'Angleterre qu'il a remény.

Marsoulan-Ouvr. — Feu d'artifices moult appartements ville Paris Degré : 1 million.

Londres — Wilson d'écrit reine Alexandra, toutes les questions de la Russie.

Conspiration — Impératrice douairière Russie, pour reine Alexandra, gravement malade.